



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 8978

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réduction de la TVA pour les travaux d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de logements locatifs. Actuellement envisagée pour la réhabilitation de certaines catégories de logements sociaux, il lui demande de lui faire savoir s'il ne semblerait pas opportun d'étendre cette mesure au parc locatif dans son ensemble, afin de favoriser l'activité de l'artisanat et du bâtiment actuellement en crise, et d'encourager l'offre locative.

Texte de la réponse

La directive communautaire 92/77/CEE du 19 octobre 1992 limite la possibilité d'application du taux réduit aux seuls logements présentant un caractère social. Sur la base de ces dispositions, l'article 14 de la loi de finances pour 1998 vient d'élargir l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de logements locatifs à caractère social qui sont mentionnés aux articles L. 351-2-2/ et L. 351-2-3/ du code de la construction et de l'habitation. Le droit communautaire s'oppose à une extension de cette mesure à l'ensemble du parc immobilier locatif. Par ailleurs, afin de favoriser l'activité dans le secteur du bâtiment et d'aider les particuliers, l'article 74 de la loi de finances pour 1998 a institué un crédit d'impôt sur le revenu en faveur des contribuables qui, entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2000, réalisent dans leur habitation principale, située en France et achevée depuis plus de deux ans, des dépenses d'entretien ou de revêtement de surfaces, autres que celles qui présentent un caractère locatif. Ce crédit d'impôt, égal à 15 % de ces dépenses, est accordé sur présentation des factures des entreprises ayant réalisé les travaux. Cette disposition qui comporte une dimension sociale visant à aider les particuliers à se loger dans de bonnes conditions, est de nature à répondre aux préoccupations exprimées sur le soutien de l'activité du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8978

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 241

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3003